



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question écrite n° 113261

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la mise en place du programme CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale). Ce programme à destination des jeunes de seize à vingt-cinq ans sortis du système scolaire (800 000 jeunes concernés sur cinq ans), mis en oeuvre grâce aux missions locales, concerne, depuis sa mise en oeuvre en avril 2005, déjà plus de 260 000 jeunes. La mission locale de Beaune s'est ainsi pleinement investie dans ce programme avec 537 entrées et des sorties dites « positives ». Mais, pour l'ensemble des missions locales, l'évaluation menée par la direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle est trop réductrice en ne distinguant que deux types de sorties (positives si emploi dans le secteur marchand de plus de six mois, négatives dans tous les autres cas). Cela risque d'aboutir à des incohérences. La signature d'un contrat d'accès à l'emploi participe à la baisse du chômage mais n'est pas valorisée dans le CIVIS, de même pour les retours en formation initiale. Le déménagement d'un jeune ou bien le moment où il atteint ses vingt-six ans sont pénalisants et peuvent entraîner des sorties négatives notamment parce qu'une suspension du CIVIS n'est pas prévue. Aussi il lui demande s'il compte prendre en considération ces remarques de bon sens afin d'apporter une nécessaire adaptation au contrat d'insertion dans la vie sociale.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'emploi, du travail et de l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur le fait que, dans le cadre du CIVIS, les pouvoirs publics ne retiennent comme sorties positives que l'accès à l'emploi durable, soit des contrats de travail non aidés de plus de six mois, alors même que d'autres actions mises en place par les ML et PAIO comme l'accès à des contrats aidés ou des formations devraient être regardées comme positives. Il convient de différencier en effet les mesures emploi, comme les contrats aidés et les formations mobilisés en cours de parcours - et qui sont naturellement à valoriser, plus de 100 000 mesures de ce type sont mobilisées chaque mois en 2006 dans le cadre du CIVIS au bénéfice des 240 000 jeunes présents dans le programme - des sorties de CIVIS vers l'emploi durable, objectif du plan de cohésion sociale, figurant dans le projet annuel de performance de la loi de finances. L'évaluation évoquée, qui revient à analyser les résultats ou la performance des ML et PAIO, ne saurait être limitée à l'indicateur figurant en loi de finances. Lors des journées régionales et interrégionales organisées en janvier et février 2007 par l'UNML, avec le concours du ministère de l'emploi et la participation du CNML, il a été réaffirmé l'importance de disposer d'une grille de lecture complète et partagée, contextualisée selon les territoires, de ces résultats. De même, doivent être analysées l'ensemble des sorties, positives ou négatives, dans le cadre d'un pilotage efficace de cet important programme.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113261

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13139

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3378